



Communiqué de presse

Paris le 1^{er} juillet 2025

CONCILIER SOUVERAINETÉ , COMPÉTITIVITÉ ET INDUSTRIALISATION VERTE Des solutions circulaires pour une Europe compétitive

À l'aube de nouvelles perspectives européennes, comment libérer tout le potentiel ressource de nos déchets au service de la souveraineté énergétique et de la compétitivité industrielle ? Comment faire de la circularité un atout de compétitivité ? Pour en débattre, la FNADE a réuni pour son congrès annuel des industriels, la sénatrice des Yvelines, Marta de Cidrac, le président du MEDEF, une association de collectivités, une ONG et des représentants des ministères.

« Nous sommes à un instant clé du développement de l'économie circulaire et de la transformation des métiers pour les industriels de la gestion des déchets, alors que s'offre à nous de nouvelles perspectives européennes, avec, au cœur du mandat de la commission européenne, la prospérité et la compétitivité durables de l'Europe. La FNADE adhère pleinement aux objectifs du Pacte européen pour une Industrie Propre, qui posera les bases d'une économie circulaire compétitive en Europe » déclare Antoine Bousseau, le président de la FNADE, en ouverture du congrès annuel de la Fédération nationale des activités du déchet et de la dépollution.

Pour créer un marché durable et performant du recyclage qui renforce la souveraineté économique, le marché des matières premières de recyclage étant à minima européen, la FNADE soutient fortement l'encadrement de la sortie du statut de déchets à l'échelle européenne. La Fédération préconise également la mise en place des filières REP au niveau européen mais uniquement pour les déchets dont la collecte et le recyclage sont insuffisants afin d'en améliorer la performance. Elle appelle à une vision pragmatique pour la construction de ces filières, guidée par l'efficacité environnementale et économique, en apportant des financements là où ils sont nécessaires. La mise en œuvre doit s'appuyer sur l'économie de marché pour aller plus vite et plus loin vers les objectifs fixés.

Parmi les priorités des REP doivent figurer l'éco-conception (40% des plastiques mis en marché sont non recyclables mécaniquement) et la réincorporation des matières premières de recyclage. Les plastiques recyclés manquent cruellement de débouchés et subissent la concurrence de matières vierges de provenance hors Union Européenne dont les critères doivent être contrôlés. Afin de stimuler la demande, la FNADE rappelle ses propositions d'inscrire des objectifs obligatoires d'incorporation de matières recyclées dans les produits mis sur le marché et de définir des clauses miroirs dans la législation européenne.

La FNADE partage pleinement le constat dressé par la mission d'inspection qui conclut par le « statu quo n'est pas possible » et 10 propositions. Ces constats partagés, évalués par rapport aux objectifs initiaux, chiffrés ont été déterminants dans les réflexions qui animent l'ensemble des acteurs pour réformer la gouvernance des filières REP et leur encadrement. Ils sont la source des travaux menés au MEDEF, pour remettre les enjeux économiques, industriels et de ressources au cœur des filières REP. Des

constats déterminants également dans les propositions d'encadrement de la nouvelle REP emballages professionnels et dans le moratoire et la refondation de la REP Produits et matériaux de la construction du bâtiment (PMCB).

La FNADE accueille favorablement les mesures du plan plastique, présenté en juin par la ministre de la Transition écologique. Cette initiative gouvernementale s'aligne avec les recommandations de l'industrie, notamment en matière d'éco-conception, de collecte sélective et de valorisation des matières recyclées (dont les primes à l'incorporation de plastiques recyclés et clause miroir sur les matières recyclées importées). La FNADE salue l'absence de consigne pour recyclage des bouteilles plastiques, dispositif inadapté.

La souveraineté énergétique est une priorité pour l'Europe et pour la France. La FNADE considère que l'inclusion des unités de valorisation énergétique (UVE) dans le marché européen des quotas carbone serait contre-productive et s'y oppose. Elle porte une alternative pour favoriser le développement de la chaleur renouvelable et de récupération, locale, bas carbone et résiliente aux crises énergétiques, avec la proposition d'une TGAP climat : il s'agit d'intégrer une composante carbone dans la taxation des déchets non recyclables, car elle constitue une évolution logique et souhaitable pour faire de la fiscalité un outil incitatif à la transition écologique. Prévisible sur le plan budgétaire, adaptée à la double fonctionnalité des UVE, salubrité publique et production d'énergie, elle favorise la séparation des déchets plastiques en amont et incite à l'amélioration de l'efficacité énergétique des UVE et au développement de solutions de capture, utilisation et de séquestration du CO₂.

Enfin, le congrès 2025 de la FNADE fut également l'occasion pour son président de rappeler que la *"transformation est en marche !"*, et de présenter une mise à jour de la trajectoire prospective d'orientation des flux de déchets d'ici 2030 et 2050.

« Cette trajectoire confirme le rôle et la place des industriels de la gestion des déchets pour accélérer la transformation du modèle en cohérence avec la hiérarchie des filières de traitement des déchets. On constate une diminution du stockage de déchets non dangereux qui s'accélère en parallèle d'une augmentation de la valorisation matière et énergie. Concilier souveraineté, compétitivité et industrialisation verte avec des solutions circulaires, pour une Europe compétitive, c'est possible ! » conclut Antoine Bousseau, président de la FNADE.

Le programme du congrès annuel de la FNADE a été construit pour croiser les regards entre les avancées nationales et les perspectives européennes, et pour susciter le débat, confronter les points de vue pour construire cette vision commune entre parties prenantes, avec pragmatisme, responsabilité et solidarité afin de construire une Europe plus souveraine, plus résiliente face aux crises, plus verte.

La FNADE, Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement, est l'organisation professionnelle représentative de l'ensemble de la filière déchets. Acteur majeur de l'économie circulaire, la filière déchets produit des matières recyclées, des fertilisants et de l'énergie verte, en substitution de ressources naturelles et d'énergies fossiles. Elle apporte des solutions aux défis majeurs de l'environnement et du climat.

La FNADE en chiffres : 269 entreprises privées adhérentes 54 669 salariés en France 11,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires ~1,1 milliard d'euros d'investissements. Elle est membre de la FEAD (European Waste Management Association).

Contact presse : Martine SAVARY 06 64 25 66 59 martine@geckotom.com